

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00283

**PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)
COMPLET DU BASSIN VERSANT GIER – DEPOT DE LA CANDIDATURE ET
AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS CORRESPONDANTS**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON,
M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ,
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance : M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160520-D20160028310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) COMPLET DU BASSIN VERSANT GIER – DEPOT DE LA CANDIDATURE ET AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS CORRESPONDANTS

Les évènements de 2003 et 2008 et les études conduites par les services de l'Etat au cours des 7 dernières années dans le cadre de la procédure PPRNPI (Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation) ont démontré la vulnérabilité importante de la vallée du Gier face à ce risque.

De plus, le Ministère, en application de la directive Européenne Inondations a classé en « Territoire à Risque Important » (TRI) une grande partie des communes du bassin versant du Gier. Cette reconnaissance est de nature à apporter une priorité quant aux financements.

Dans le cadre de la politique rivière, Saint-Etienne Métropole a déjà mené d'importantes actions de réduction du risque d'inondation sur le territoire. Cette problématique inondation fait d'ailleurs l'objet d'un programme d'actions spécifique inclus dans le contrat de rivière Gier et affluents signé en 2013.

Il apparaît aujourd'hui opportun de valoriser le programme de gestion des risques d'inondation par débordement de cours d'eau avec l'obtention du label PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations : 2017-2022) permettant une priorité de financement des projets au titre des subventions de l'Etat. Il est précisé que la procédure PAPI ne remet pas en cause le contenu du contrat de rivière mais constitue bien une précision et un développement du volet inondation (volet B2).

Saint-Etienne Métropole, dans le cadre d'une Entente avec le Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien (SIGR) assure le montage puis le pilotage du PAPI pour le bassin versant du Gier. En effet, préalablement à la rédaction du dossier PAPI, la Communauté Urbaine avait engagé la réalisation d'une étude d'analyse coût/bénéfice et multicritère, indispensable à l'Etat pour juger de la pertinence des actions proposées dans le programme. Cette étude est arrivée à son terme et les éléments de conclusions ont permis la rédaction du dossier PAPI Complet, qui doit être déposé dans les meilleurs délais auprès des services instructeurs de l'Etat pour une labellisation en fin d'année.

Les actions inscrites au PAPI Gier représentent un montant 38 620 000 € HT dont 20 200 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage Saint-Etienne Métropole.

Le montant affecté aux opérations déjà inscrites au contrat de rivière est de 19 766 000 € HT pour Saint-Etienne Métropole et permet de bénéficier d'aides de l'Etat à hauteur de 10 100 000 € HT complémentaires des autres partenaires financiers.


Des actions déjà budgétées (pour un montant de 434 000 € HT) peuvent également être valorisées et bénéficier des aides au travers du PAPI, il s'agit notamment de la cellule d'animation du PAPI, du renforcement du réseau d'alerte aux crues SAPHYRAS et de diagnostics de réduction de vulnérabilité.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents relatifs à la procédure PAPI complet du bassin du Gier,**
- **dépose les demandes de subventions ultérieures relatives aux projets labélisés PAPI.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD